

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Camargue - Contrat  
Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par le Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Camargue (PNRC) pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019. Il est à noter que le Parc Naturel Régional de Camargue n'est pas assujetti à la TVA.

Les opérations envisagées pour la tranche 2018 de ce contrat sont les suivantes :

- TRAVAUX D'EXTENSION DU MUSEE DE LA CAMARGUE

Le PNRC assure la gestion du musée de la Camargue, aménagé depuis 1978 dans l'ancienne bergerie du mas du pont de Rousty.

Après une première tranche de travaux qui a permis la rénovation globale de la bergerie, la deuxième tranche consiste à construire un bâtiment d'extension qui comprendra : une billetterie, une salle d'expositions temporaires dédiée aux photographes et artistes locaux, une réserve photographique destinée aux collections du musée et du conservatoire du littoral, une librairie-boutique, des sanitaires et des locaux techniques.

Par ailleurs, le musée ayant été gravement touché par les inondations de 1993 et 1994, ce bâtiment sera conçu comme zone refuge des collections, des biens matériels et des personnes. Cette réalisation répondra ainsi aux exigences de la loi Musée qui impose des mesures préventives face aux risques naturels.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, est estimé à 988.972 € TTC dont 450.000 €TTC pour la tranche 2018.

Le projet bénéficie d'une subvention de l'Etat d'un montant de 150.000 €, de la Région d'un montant de 125.000 € et de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette d'un montant de 50.000 €. La subvention départementale pourrait être fixée à 464.357 € dont 214.357 € pour la tranche 2018.

- ETUDES PROGRAMMATIQUES POUR LA RENOVATION GLOBALE DU CENTRE ADMINISTRATIF DU MAS DU PONT DE ROUSTY ET TRAVAUX DE RENOVATION D'URGENCE

Le mas du pont de Rousty abrite le siège administratif du Parc Naturel Régional de Camargue. Il s'agit d'un bâtiment historique dont la qualité architecturale est représentative des savoir-faire de Camargue existant au XVIIème siècle, lorsque le site était un lieu de vie et d'activités pastorales et viticoles.

Aujourd'hui, l'usage professionnel du bâtiment se heurte à une configuration inadaptée aux conditions de travail des employés et à l'accueil du public.

Deux axes d'intervention ont été définis par le PNRC :

- dans un premier temps, des travaux de maintien et de mise aux normes du bâtiment vont concerner la restauration de la toiture, le remplacement des menuiseries et la mise en place d'un assainissement autonome. Dans ce programme de rénovation sont également prévues les mises aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité.
- dans le cadre d'un réaménagement global de l'espace, une étude de programmation est engagée pour prioriser les opérations et estimer précisément leur coût. Compte tenu de l'intérêt patrimonial du bâti, les travaux de restauration devront concilier les modes architecturaux traditionnels et les procédés innovants pertinents.

Le coût de l'étude de programmation et des travaux d'urgence, prévus de 2016 à 2019, est estimé à 278.210 €TTC, dont 117.085 €TTC pour la tranche 2018.

Le projet bénéficiant d'une subvention de la Région d'un montant de 120.000 € la subvention départementale pourrait être fixée à 102.568 € dont 28.452 € pour la tranche 2018.

- RENOVATION DE LA MAISON DU GARDIEN – MAS DU PONT DE ROUSTY

Le site du Mas du pont de Rousty regroupe plusieurs bâtiments sur plus de 78 hectares : le siège du Parc, le musée de la Camargue, des associations et la maison du gardien.

Cette habitation traditionnelle réalisée en pierres de Fontvieille ne permet plus d'assurer la sécurité de ses habitants compte tenu de son état de dégradation constaté par différentes expertises. Des travaux de réfection et de mise en sécurité sont indispensables.

Les travaux vont concerner la reprise des façades et de la toiture, le remplacement des menuiseries, des carrelages, la reprise des jonctions des cloisons.

Le coût des travaux, prévus de 2017 à 2018, est estimé à 314.244 €TTC, dont 152.478 €TTC pour la tranche 2018.

Le projet bénéficiant d'une subvention de l'Etat d'un montant de 72.000 € la subvention départementale pourrait être fixée à 179.688 € dont 89.688 € pour la tranche 2018.

- TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAISON DU PARC AUX SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

Située sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, la Maison du Parc accueille les visiteurs régionaux, les excursionnistes et les vacanciers étrangers. Elle est aussi un lieu de rencontre pour les habitants du Parc.

Le PNRC envisage d'importants travaux d'aménagements qui permettront de répondre aux objectifs attendus en termes d'informations générales sur la Camargue et de sensibilisation des visiteurs aux spécificités du territoire.

Afin de planifier la mise en œuvre du nouveau projet, les travaux seront réalisés par tranches. Une étude de mise hors d'eau et hors d'air réalisée par la SOCOTEC a permis de définir les travaux les plus urgents. Pour la tranche 2018, les passerelles extérieures seront reconstruites.

Le coût des travaux, prévus de 2016 à 2019, est estimé à 187.224 €TTC, dont 44.691 €TTC pour la tranche 2018.

Le projet bénéficiant d'une subvention de la Région d'un montant de 37.524 €, la subvention départementale pourrait être fixée à 112.334 € dont 28.000 € pour la tranche 2018.

- AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL AU DOMAINE DE LA PALISSADE

Les bâtiments du domaine n'ont pas été rénovés depuis leur ouverture au public. Compte tenu de l'évolution des réglementations et de l'attente des visiteurs, le PNRC souhaite entreprendre des travaux de rénovation et de mise aux normes indispensables au maintien de l'accueil du public.

Les travaux vont concerner :

- la réfection des bureaux, de la toiture et de la chape du garage,
- la rénovation du bloc sanitaire,
- la consolidation des escaliers et la création de rampes d'accès aux bâtiments,
- la mise aux normes de la station de potabilisation du site,
- la rénovation de l'ancien local électrique et la mise aux normes des circuits électriques.

Le coût des travaux, prévus de 2016 à 2019, est estimé à 131.742 €TTC, dont 60.116 €TTC pour la tranche 2018.

Le projet bénéficiant d'une subvention du Conservatoire du Littoral d'un montant de 60.514 €, la subvention départementale pourrait être fixée à 68.086 € dont 28.796 € pour la tranche 2018.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2018 de ce contrat 2016/2019 s'élève à 824.370 €TTC. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 389.293 € pour la tranche 2018, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2016 – 10127V en application de la délibération n° 309 du 16 décembre 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL